ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

affaires étrangères et européennes : ambassades et consulats

Question écrite n° 61401

Texte de la question

M. Éric Straumann attire l'attention de M. le ministre de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire sur les préoccupations de l'association humanitaire « Les enfants de Tchernobyl ». Cette association alsacienne a pour but d'aider les populations d'Ukraine et de Russie touchées par les retombées radioactives du réacteur nucléaire de Tchernobyl. L'une de ses principales actions est d'inviter en France, chaque été, des enfants ukrainiens et russes pour des séjours de trois à huit semaines. Aujourd'hui, le projet de mise en oeuvre des visas biométriques pour les ressortissants ukrainiens et russes venant en France inquiète les organisateurs. En effet, avec beaucoup de temps, d'énergie et de dépenses supplémentaires, il leur semble possible d'organiser les longs déplacements de ces enfants pour se rendre, depuis leurs lointains villages, dans les ambassades de France à Kiev et Moscou. Mais, parallèlement, ils souhaiteraient connaître au préalable les démarches à accomplir pour organiser la logistique en conséquence. Ont en effet déjà été définies plusieurs dates de séjour pour accueillir ces enfants l'été prochain (2010). Aussi il souhaite obtenir rapidement des informations précises sur l'éventuelle mise en oeuvre dès 2010 de visas biométriques français par les consulats de France en Ukraine (à Kiev) et en Russie (à Moscou) et leur délivrance pour les groupes d'enfants concernés.

Texte de la réponse

À ce stade, la mise en place de la délivrance des visas biométriques n'entrera pas en vigueur en Ukraine et en Russie au cours de l'année 2010. Ainsi, les représentants de l'association pourront, comme les années passées, déposer les dossiers de demande de visa auprès des services consulaires en tenant compte des délais d'instruction des dossiers pour permettre aux enfants concernés de voyager aux dates prévues.

Données clés

Auteur : M. Éric Straumann
Circonscription : Haut-Rhin (1re circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 61401
Rubrique : Ministères et secrétariats d'état
Ministère interrogé : Immigration, intégration, identité nationale et développement solidaire
Ministère attributaire : Immigration, intégration, identité nationale et développement solidaire

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 20 octobre 2009, page 9841
Réponse publiée le : 17 novembre 2009, page 10933